

Publication légale

Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Comment les huissiers comptent apaiser les conflits de voisinages liés au bruit ?

Pour désamorcer les conflits de voisinage liés au bruit, plus nombreux avec le recours au télétravail, les huissiers de justice lancent le constat Legalpreuve d'apaisement sonore. Rendez-vous sur le site [legalpreuve.fr](https://www.legalpreuve.fr)



[Relire l'article du Figaro immo du 23/11/2020](#)